



Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ N° 2024-086/T **portant interdiction de stationner**

Le Maire de la commune de Pont-Château

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L2212-2, L2212-2-2 et suivants,

Vu le Code pénal, et notamment l'article R 610-5

Vu le code de la voirie routière

Vu le code de la route et notamment le décret n°2001-251

Vu l'arrêté en date du 24 novembre 1967 modifié par l'arrêté en date du 06 décembre 2011 et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant la demande de la société ATLANTIC MOVERS pour son client COLLARD Sébastien d'effectuer un déménagement.

Considérant qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation, l'arrêt, le stationnement des véhicules pendant la durée du déménagement

ARRÊTE :

- ARTICLE 1** Le jeudi 22 février 2024 de 13h00 à 18h00, 02 emplacements permettant le stationnement de deux véhicules de 8 mètres de long seront réservés en zone bleue par la société Atlantic Movers pour effectuer un déménagement face au n°26 et n°28 rue Sainte Catherine à Pontchâteau. Toutes les mesures de sécurité relatives aux piétons devront être prises par le demandeur.
- ARTICLE 2** L'accès aux véhicules de secours, de sécurité et aux riverains sera maintenu en permanence.
- ARTICLE 3** La signalisation routière réglementaire sera mise en place par le demandeur qui en assurera la maintenance de jour comme de nuit,
- ARTICLE 4** Le maire justifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,
- ARTICLE 5** Monsieur le directeur général des services, monsieur l'ingénieur territorial, monsieur le commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de Pont-Château et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le jeudi 08 février 2024

Le Maire
Danielle CORNET

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Le Maire de Pont-Château

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le : **14.FEV.2024**

